Direction Générale des Douanes



NOTE D'INFORMATION N° 16 / DGD/DU 25 JAN 2012 (DIFFUSION GENERALE)

Objet : Mesures prises par le Chef de l'Etat, Chef Suprême des armées suite aux évènements survenus à Vayoua.

REF: Courrier n° 1195-11/EMG/DEO/BE.

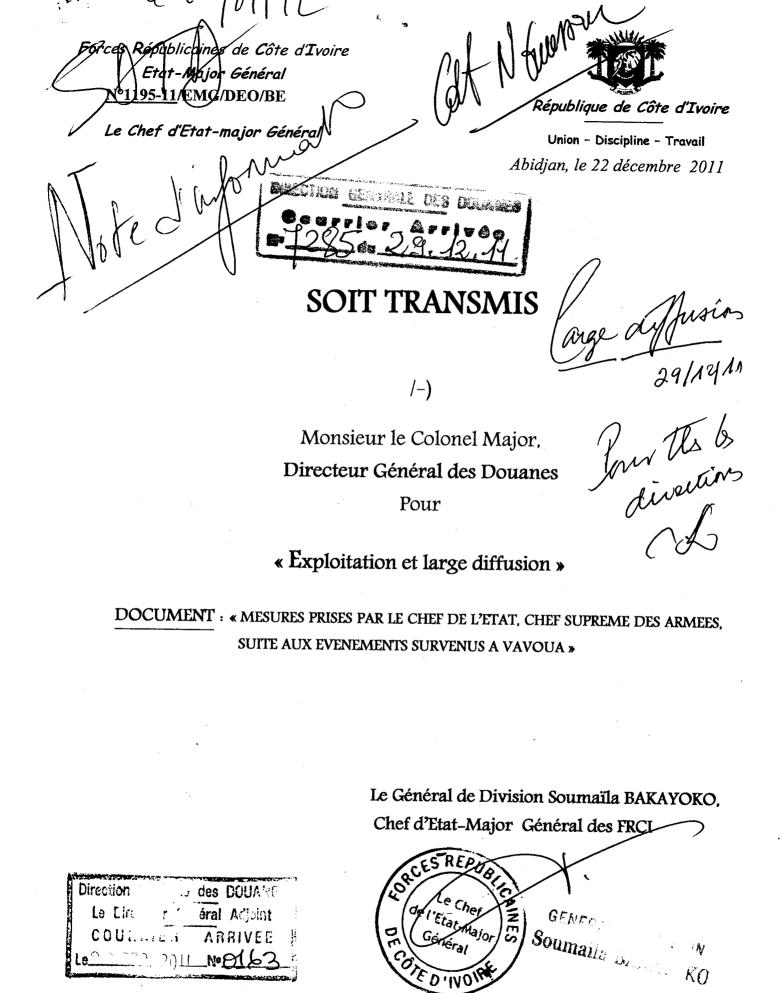
J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service, les mesures prises par le Chef de l'Etat, Chef Suprême des armées, suite aux évènements malheureux survenus à Vayoua:

- 1. Mise en place d'une Police militaire composée de toutes les forces, notamment de Militaires, de Gendarmes et de Policiers, bien armés avec pour missions de :
- arrêter tout militaire en arme sans ordre de mission, tout individu non militaire, en tenu treillis, tout détenteur illégal d'arme;
- arrêter tout véhicule marqué FRCI non immatriculé, peint en toute couleur autre que réglementaire et tout engin pris dans ces conditions.
- 2. Regroupement des ex-combattants non retenus dans l'armée aux ordres des commandants d'unités désignés ;
- 3. Sensibilisation de tous les militaires sur la « discipline avec la tolérance zéro » :

- 4. Propositions concrètes à faire sur le devenir des ex-combattants non retenus dans l'armée;
- 5. Application stricte de la règlementation de l'emploi des escortes ;
- 6. Prise en main par les commandants d'unités, des militaires encasernés;
- 7. Responsabilisation des commandants d'unités sur l'inconduite de leurs hommes ;
- 8. Sanctions sévères pour tout manquement à ces dispositions.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL R.I. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOIN'

VO Col. DA Pierre A



MESURES PRISES PAR LE CHEF DE L'ETAT, CHEF SUPREME DES ARMEES, SUITE AUX EVENEMENTS SURVENUS A VAVOUA

Ce jour lundi 19 décembre 2011 à 11h30, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Chef Suprême des Armées, a reçu à son Cabinet, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, le Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Ministre de la Défense, le Chef d'Etat-major général des FRCI, le Commandant Supérieur de la Gendarmerie nationale, le Directeur Général de la Police nationale et le Chef d'Etat-major particulier du Président de la République.

L'ordre du jour a porté sur l'examen des événements survenus les samedi 17 et dimanche 18 décembre 2011 à Vavoua.

Ces événements ont occasionné la mort de cinq (5) personnes dans le cadre d'accrochages entre des éléments FRCI basés dans cette localité et les populations. A l'issue de ces événements, le calme est revenu à Vavoua et les mesures immédiates suivantes ont été prises par le Chef d'Etat-major général des FRCI, à savoir :

- Le Chef de patrouille et ses six (6) hommes ont été mis aux arrêts à la Brigade de Gendarmerie de Daloa pour nécessités d'enquête;
- Les autres éléments du cantonnement ont été transférés à Séguéla ;
- Des unités militaires de Séguéla et de Daloa assurent la sécurité à Vavoua.

Après le compte-rendu fait au Chef de l'Etat et des échanges qu'il a eus avec les membres du Gouvernement présents et les généraux et commandants des Forces, il a pris les mesures suivantes :

- 1. Mise en place d'une Police militaire composée de toutes les forces, notamment de Militaires, de Gendarmes et de Policiers, bien armés avec pour missions de:
 - O Arrêter tout militaire en arme sans ordre de mission, tout individu non militaire, en tenue treillis, tout détenteur illégal d'arme;
 - O Arrêter tout véhicule marqué FRCI non immatriculé, peint en toute couleur autre que réglementaire et tout engin pris dans ces conditions;
- 2. Regroupement des ex-combattants non retenus dans l'armée aux ordres des commandants d'unités désignés ;
- 3. Sensibilisation de tous les militaires sur la « discipline avec la tolérance zéro »;
- 4. Propositions concrètes à faire sur le devenir des ex-combattants non retenus dans l'armée;
- 5. Application stricte de la réglementation de l'emploi des escortes;
- 6. Prise en main par les commandants d'unités, des militaires encasernés;
- 7. Responsabilisation des commandants d'unités sur l'inconduite de leurs hommes ;
- 8. Sanctions sévères pour tout manquement à ces dispositions.